CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2026

N° 2604595 - MQL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 132-10 et ses articles L.522-23 à L.522-31,

Vu la délibération du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire,

Vu la délibération du 18 décembre 2024 fixant les quotas d'avancement de grade.

ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATTACHÉ PRINCIPAL est fixé comme suit pour l'année 2026 :

NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	GRADE PROPOSE	DATE D'EFFI
CHMIEL CELINE	ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	01/01/2026
DESMARET SOPHIE	ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	01/01/2026
LEMARINEL CELINE	ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	01/01/2026
TURMEL ELISABETH	ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	01/01/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	6	4
Nombre d'hommes	3	0
Total	**9**	**4**

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 10/07/2026

Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Manche -

Pour le Maire,
L'adjoint au maire délégué,

Vincent FERRIEUX

Notifié à l'agent le :
Signature :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL
DU GRADE D'ATTACHÉ HORS CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2026

N° 2604594 - MQL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 132-10 et ses articles L.522-23 à L.522-31,

Vu la délibération du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire,

Vu la délibération du 18 décembre 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement à l'échelon spécial du grade d'ATTACHÉ HORS CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2026 :

NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	GRADE PROPOSE	DATE D'EFFI
DUBOST FREDERIC	ATTACHE HORS CLASSE 6ème échelon	ATTACHE HORS CLASSE Echelon Spécial	01/12/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	0	0
Nombre d'hommes	1	1
Total	**1**	**1**

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 10/07/2026

Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Manche -

Pour le Maire,
L'adjoint au maire délégué,

Vincent FERRIEUX

Notifié à l'agent le :
Signature :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL
DU GRADE D'INGENIEUR HORS CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2026

N° 2604593 - MQL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 132-10 et ses articles L.522-23 à L.522-31,

Vu la délibération du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire,

Vu la délibération du 18 décembre 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement à l'échelon spécial du grade d'INGENIEUR HORS CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2026 :

NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	GRADE PROPOSE	DATE D'EFFI
SIMON JEAN LUC	INGENIEUR HORS CLASSE 5ème ECHELON	INGENIEUR HORS CLASSE ECHELON SPECIAL	18/07/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	0	0
Nombre d'hommes	1	1
Total	**1**	**1**

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 10/07/2026

Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Manche -

Pour le Maire,
L'adjoint au maire délégué,

Vincent FERRIEUX

Notifié à l'agent le :
Signature :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA PRESIDENTE DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2026

N° 2601467 - MQL

La Présidente du conseil d'administration du CCAS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 132-10 et ses articles L.522-23 à L.522-31,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

Vu la délibération du 18 décembre 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE est fixé comme suit pour l'année 2026 :

NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	GRADE PROPOSE	DATE D'EFFI
GAULTIER DELPHINE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	01/01/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
Total	**1**	**1**

Article 2 : Madame la Présidente du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 13/07/2026

Pour la Présidente du CCAS,
La Vice-Présidente déléguée,

Karine POINEUF-SEGUIN

Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Manche - Centre Communal d'Action Sociale

Notifié à l'agent le :
Signature :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA PRESIDENTE DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2026

N° 2601466 - MQL

La Présidente du conseil d'administration du CCAS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 132-10 et ses articles L.522-23 à L.522-31,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

Vu la délibération du 18 décembre 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2026 :

NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	GRADE PROPOSE	DATE D'EFFI
BOCQUET CHRISTEL	INFIRMIER SOINS GENERAUX	INFIRMIER SOINS GRX HORS CL	01/01/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
Total	**1**	**1**

Article 2 : Madame la Présidente du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 13/07/2026

Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Centre Communal d'Action Sociale - Manche -

Pour la Présidente du CCAS,
La Vice-Présidente déléguée,

Karine POINEUF-SEGUIN

Notifié à l'agent le :
Signature :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2026

N° 2604597 - MQL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 132-10 et ses articles L.522-23 à L.522-31,

Vu la délibération du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire,

Vu la délibération du 18 décembre 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE est fixé comme suit pour l'année 2026 :

NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	GRADE PROPOSE	DATE D'EFFI
BOUE ALINE	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	01/01/2026
DUPONT NATHALIE	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	01/01/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	2	2
Nombre d'hommes	0	0
Total	**2**	**2**

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 10/07/2026

Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Manche

Pour le Maire
L'adjoint au maire délégué,

Vincent FERRIEUX

Notifié à l'agent le :
Signature :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'INGÉNIEUR PRINCIPAL
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2026

N° 2604596 - MQL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 132-10 et ses articles L.522-23 à L.522-31,

Vu la délibération du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire,

Vu la délibération du 18 décembre 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,

ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'INGÉNIEUR PRINCIPAL est fixé comme suit pour l'année 2026 :

NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	GRADE PROPOSE	DATE D'EFFI
CAPELLE MYLENE	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	01/03/2026
LELANDAIS BENOIT	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	01/11/2026
VINCELOT CLEMENTINE	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	01/01/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	3	2
Nombre d'hommes	3	1
Total	**6**	**3**

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 10/07/2026

Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Manche

Pour le Maire
L'adjoint au maire délégué,

Vincent FERRIEUX

Notifié à l'agent le :
Signature :